



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



139^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA, 29 septembre 2006

Point 2.2 de l'ordre du jour provisoire

CE139/1 (Fr.)
8 septembre 2006
Original: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Document

1. Ouverture de la session

2. Questions relatives au Règlement

2.1 Élection du Président, du Vice-Président et du Rapporteur
du Comité exécutif
(*Article 15, Règlement intérieur du Comité exécutif*)

2.2 Adoption de l'ordre du jour

(*Article 9, Règlement intérieur du Comité exécutif*)

CE137/1

3. Questions relatives au Comité

3.1 Élection de quatre membres au Sous-Comité des programmes, du budget et de
l'administration

4. Questions relatives aux Organes directeurs

- | | | |
|-----|--|---------|
| 4.1 | Rationalisation des mécanismes de gouvernance de l'OPS :
Relation des organes intergouvernementaux avec les Organes
directeurs de l'OPS | CE139/3 |
| 4.2 | Mécanismes de conduite du forum des candidats au
poste de Directeur du Bureau sanitaire panaméricain | CE139/4 |
| 4.3 | Dates et thèmes proposés de la 1 ^{ère} session du
Sous-Comité des programmes, du budget et de l'administration | |
| 4.4 | Dates et thèmes proposés de la 140 ^e session du Comité exécutif | |
| 4.5 | Dates de la 27 ^e Conférence sanitaire panaméricaine,
59 ^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques

<i>(Art. 12.A, Constitution de l'OPS)</i>
<i>(Article 1, Règlement intérieur du Conseil directeur)</i> | |

5. Questions relatives à la politique des programmes

- | | | |
|-----|---|---------|
| 5.1 | Version provisoire de l'Agenda de la santé pour les Amériques | CE139/5 |
| 5.2 | Division des tâches entre Agences des NU concernant les
recommandations de l'équipe mondiale pour améliorer la
coordination du VIH/SIDA en réponse à la résolution WHA59.12 | CE139/6 |
| 5.3 | Révision des principes régissant les relations entre l'Organisation
panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales | CE139/7 |

6. Questions administratives

- | | | |
|-----|-------------------------------------|---------|
| 6.1 | Bâtiments et autres locaux de l'OPS | CE139/8 |
|-----|-------------------------------------|---------|